



HAL
open science

La langue politique et la Révolution française. Autour de Renée Balibar

Jacques Guilhaumou

► **To cite this version:**

Jacques Guilhaumou. La langue politique et la Révolution française. Autour de Renée Balibar. Editions de la Maison des Sciences de l'Homme. L'institution des langues, 2001. halshs-02537363

HAL Id: halshs-02537363

<https://shs.hal.science/halshs-02537363>

Submitted on 8 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jacques GUILHAUMOU

CNRS/Ecole Normale Supérieure de Fontenay-Saint-Cloud

La langue politique et la Révolution française.

Autour de Renée Balibar

« La langue politique et la Révolution française. Autour de Renée Balibar », *L'institution des langues*, dir. S. Branca, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 2001, p. 47-60.

Introduction

La personnalité intellectuelle de Renée Balibar est très présente dans notre trajet de recherche. Elle y occupe, en effet, une place privilégiée dans la mesure où elle a accompagné, par ses travaux et ses réflexions de trente années, chaque étape de notre étude de la langue politique pendant la Révolution française.

Dans les années 70, inscrivant l'un et l'autre nos recherches dans une tradition marxiste amplifiée par Gramsci et revisitée par Althusser, nous avons mis conjointement l'accent sur la pratique du « français national » au sein des appareils politiques démocratiques. Certes, tandis que Renée Balibar s'intéresse à la manière dont la « langue commune » des citoyens s'instaure dans le nouvel espace démocratique de « libre communication », nous limitons nos premières recherches au cas de la presse révolutionnaire.

Avec les années 80, et la préparation du bicentenaire de la Révolution française, l'élargissement de l'interrogation de Renée Balibar à « l'institution du français » à la fois dans son historicité de longue durée et son événementiel le plus proche des acteurs révolutionnaires devait marquer nos études sur les porte-parole républicains et nous permettre également d'amorcer, au cours des années 90, une réflexion sur la part de l'événement linguistique dans l'institution du français comme langue politique.

Ainsi s'opère un déplacement de 1793 vers 1789 qui ne perd pas pour autant de vue la tradition marxiste. Cependant les Jacobins-Montagnards, n'occupent plus seuls le premier plan de la scène linguistique. La figure de Sieyès, législateur-philosophe, y apparaît en pleine lumière.

I - Langue et politique jacobine.

Au moment du bicentenaire de la Révolution française, nous avons proposé à Renée Balibar, à l'égal d'autres chercheurs, de commenter un texte inédit de 1790 publié dans la presse républicaine et intitulé « Sur l'influence des mots et le pouvoir de l'usage » qui commence de la façon suivante: « La langue française dont éprouver en même temps que l'empire, la révolution qui doit la régénérer »¹.

Son analyse, sous le titre *langue et politique*, fut plutôt sévère pour notre auteur anonyme, C.B. « homme libre », sans doute un officier patriote de formation lettrée. Renée Balibar lui reproche d'emblée d'ignorer, sous couvert d'une réflexion sur l'évolution des formules de politesse et d'une histoire fantasmatique de la langue française, les deux problèmes essentiels relativement à la langue française durant la période révolutionnaire, le traitement des patois et l'usage universel de la langue française. Méconnaissant la politique de la langue, certes encore à peine esquissée en 1790, et surtout la question de *l'institution de la langue française*, notre républicain lettré participerait, par son talent rhétorique, de « l'aristocratie de la langue », précise-t-elle à la fin de son analyse.

La sévérité d'un tel jugement ne peut se comprendre sans faire retour au contexte intellectuel des années 70 marqué, en ce domaine, par la parution de deux ouvrages, renouvelant le travail gigantesque, mais limité à

¹ L'ensemble, texte et commentaires, a été publié, par mes soins, dans le n°1 de la Seconde série des *Archives et documents de la SHESL* de décembre 1989.

l'histoire de la diffusion et de l'élaboration du français, de Ferdinand Brunot²:

- d'une part, *Une politique de la langue* de Michel de Certeau, Dominique Julia et Jacques Revel³. Cet ouvrage met en évidence, sur la base d'une interprétation de l'enquête de l'Abbé Grégoire des années 1791-1792, le soupçon majeur à l'égard des langues régionales dans les termes même des contemporains, avec un effet d'annonce de la « terreur linguistique ». Renée Balibar en retiendra plutôt le fait que ce questionnaire incite son concepteur à affirmer la nécessité de l'universalité sociale de la langue française face à un double écueil, l'incapacité d'une masse de Français à parler, et surtout à écrire le français et la diversité des patois et des idiomes⁴.

- d'autre part, l'ouvrage de Renée Balibar et Dominique Laporte sur *Le français national*, sous-titré *Politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution française* ⁵.

Cet ouvrage met en place les premiers éléments d'une *histoire des pratiques linguistiques révolutionnaires* au titre d'un projet général d'uniformisation de la langue française en tant que langue nationale, donc d'apprentissage généralisée de la « langue commune ». La piste ainsi ouverte s'est avérée particulièrement fructueuse.

Vingt ans après, le bilan proposé par Brigitte Schlieben-Lange sous le titre *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*⁶, et enrichi d'une

² *Histoire de la langue française*, tomes IX et X, Paris, A. Colin, 1967.

³ Paris, Gallimard, 1975.

⁴ Selon le rapport consécutif à un questionnaire d'août 1790, le tiers des français, environ 6 millions sur 20 millions parle un langage français, mais seulement un septième peut l'écrire, et encore moins l'écrire « correctement ».

⁵ Paris, Hachette-Littérature, 1974.

perspective d'histoire des idées linguistiques plutôt héritée des travaux de Jean-Claude Chevalier et Sylvain Auroux⁷, nous montre, sur la base d'une revisite des archives, l'ampleur de la Révolution de la langue, moment crucial dans l'histoire de la pensée sémiotique et linguistique.

Renée Balibar consacre également un chapitre de son premier livre au problème de l'apprentissage du français dans les appareils politiques démocratiques (sections, sociétés populaires, comités de surveillance, etc), concrétisations révolutionnaires des appareils idéologiques d'État alors conceptualisés par Althusser⁸. Elle insiste alors sur la nécessité de ne pas confondre l'exercice du français national dans ces appareils idéologiques d'un type particulier et l'exercice du français scolaire à une époque où se forge, dans les décrets des législateurs-philosophes et les propositions des « grammairiens patriotes », un modèle de français élémentaire scolaire sans appareil scolaire. Elle précise ainsi l'intérêt de faire une histoire des formes linguistiques à partir des graphies originales de l'archive des procès-verbaux. Ce projet a été concrétisé par l'ouvrage de Sonia Branca-Rosoff et Nathalie Schneider sur *L'écriture des citoyens*, sous-titré *Une analyse linguistique de l'écriture des peu-lettrés pendant la période révolutionnaire*⁹.

Premier bilan donc sous forme bibliographique qui montre l'ampleur du champ ouvert par *Le français national*. Cependant la question du rapport entre la langue et la politique, telle que Renée Balibar la pose en

⁶ Liège, Mardaga, 1996.

⁷ Voir la synthèse constituée sous sa direction, *Histoire des idées linguistiques*, trois volumes, Liège, Mardaga, 1992-2000.

⁸ Dans *La Pensée* en juin 1970, puis réédité dans ses *Ecrits* (Stock/IMEC).

⁹ Paris, Klincksieck, collection « Saint-Cloud », 1994.

réaction au langage de la liberté de « l'homme libre » que nous citons d'entrée de jeu, pose autant de problèmes qu'elle en résout.

En effet, dans son ouvrage, elle oppose:

- d'une part, la *langue du roi*, langue juridique d'État, langue aristocratique-bourgeoise utilisée par cette classe intermédiaire au pouvoir qualifiée alors de Bourgeoisie d'Ancien Régime par Régine Robin¹⁰, langue distincte de la langue de la cour et des privilégiés,

- d'autre part, la « langue de la masse » mise à l'ordre du jour par les « porte-parole » de la Révolution démocratique, en l'occurrence les Jacobins et les Montagnards, pour reprendre des expressions du jeune Marx dans *La Sainte Famille* (1844)¹¹.

A ce titre, « L'homme libre » de 1790, qui s'adresse pourtant au roi suivant les règles de la raison et de la grammaire, est renvoyé sans ménagement à la « langue du roi ».

Ainsi Rénée Balibar considère, dans un premier temps, que seules les décisions des députés à la Convention font rupture, durant l'an II, en matière de *politique de la langue*, expression résumant, dans cette première étape, le rapport de langue et de la politique. Rénée Balibar et Dominique Laporte parlent même du grand « tournant linguistique » de 1793. Ils s'intéressent donc essentiellement à la politique linguistique des Jacobins-Montagnards qui, tout en s'inspirant d'un projet législatif d'uniformisation de la langue française en tant que langue nationale, prend appui sur les appareils démocratiques de base pour diffuser un modèle de français élémentaire issu d'une telle langue commune, seule constituante de la langue du droit.

¹⁰ Dans *La société française en 1789. Semur-en-Auxois*, Paris, Plon, 1970.

¹¹ Voir à ce propos notre étude, publiée dans une première version en allemand (1983), sur « Le jeune Marx et le langage jacobin (1843-1846) », in *Révolution française et pensée allemande (1789/1871)*, L. Calvié dir., Grenoble, Ellug, 1989.

C'est à partir d'une double interrogation de Florence Gauthier, en premier lieu « Est-il exact que la pratique de la révolution n'élabora pas sa propre théorie ? », et en second lieu, « Pourquoi ne pas entendre ceux qui parlent la langue des droits naturels et de la liberté ? Sans doute, savent-ils mieux que nous penser et dire le droit »¹², qu'une approche réflexive en matière de langue politique a été progressivement introduite, modifiant singulièrement la perspective de rupture introduite dans *Le français national* entre les constituants de 1789 et les conventionnels de 1793.

Il apparaît ainsi que la formation de la langue politique procède, nous l'avons montré dans nos ouvrages¹³, à la fois de la radicalité constitutive de la langue politique énoncée par Sieyès en 1789 par son inscription à l'horizon du droit naturel déclaré et d'un trajet de la langue du droit de 1789 à la langue du peuple formulée par Robespierre en 1792. Qui plus est, la formation d'un espace public démocratique avant même l'institution de la République par la Convention le 22 septembre 1792¹⁴, introduit sur la scène politico-linguistique toutes sortes de porte-parole, autres que les législateurs, en particulier les « grammairiens patriotes », aptes à imposer la nouvelle langue de la Constitution.

En fait, tout dépend de la signification accordée au terme d'institution dans la formule centrale, « l'institution du français ». Pour Renée Balibar, il s'agissait d'abord de montrer l'importance de l'institution du français au

¹² *Triomphe et mort du droit naturel en révolution (1789-1795)*, Paris, PUF, 1992, pages 43 et 95.

¹³ De *La langue politique et la Révolution française*, Paris, Meridiens/Klincksieck, 1989 à *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*, Presses Universitaires du Septentrion, 1998.

¹⁴ Voir les travaux de Raymonde Monnier, d'un point de vue habermassien, en particulier son ouvrage *L'espace public démocratique. Essai sur l'opinion à Paris de la Révolution au Directoire*, Paris, Kimé, 1994.

sein du projet d'établissement des « institutions civiles » préconisées par les Montagnards au titre de la réciprocité des droits subjectifs (liberté, égalité, citoyenneté). Nous sommes alors renvoyés à la relation directe entre le législateur et le peuple, et donc à l'institution comme construction politique¹⁵. Mais institution peut aussi s'entendre au sens d' « institution naturelle », donc du côté de l'usage des mots dans la quotidienneté de la politique, c'est-à-dire au sein d'un civisme ordinaire présent dès 1790 dans l'espace public démocratique.

A ce titre les manifestations du « faire peuple », les divers effets populaires, du type de ceux que nous avons décrit dans nos premiers travaux sur la figure burlesque du *Père Duchesne*, présente en particulier dans le journal du Cordelier Hébert¹⁶, n'apparaissent plus uniquement comme des *français fictifs*, selon la terminologie de Renée Balibar¹⁷. La production de ce qu'elle appelle les « artistes en écriture » n'est plus seulement affaire de démagogie populiste; elle apparaît comme partie intégrante d'une tradition civique qui puise sa naturalité dans une histoire de la résistance à l'absolutisme au nom du droit, évitant donc le passage apparemment obligé par la centralité législative. Il en est de même avec l'acte de faire parler la loi, de dire le droit mis en oeuvre par les « missionnaires patriotes » venus de Marseille, cité disposant d'une tradition civique ancienne et sans cesse réaffirmée dans des actes de langage distincts de l'énoncé de la loi par le législateur¹⁸.

¹⁵ Voir les analyses de Françoise Brunel du projet politique montagnard, en particulier dans *Thermidor. La chute de Robespierre*, Bruxelles, Complexe, 1989.

¹⁶ Voir par exemple notre étude sur « Les mille langues du Père Duchêne : la parade de la culture populaire pendant la Révolution », *Dix-Huitième Siècle*, Société d'Etudes du XVIIIe siècle, 1986, N° 18.

¹⁷ Dans *Les français fictifs. Les rapports des styles littéraires au français national*, Paris, Hachette-Littérature, 1974.

¹⁸ Voir sur ce point notre ouvrage *Marseille républicaine (1791-1793)*, Paris, Presses

Cependant une question demeurait alors irrésolue: entre « l'institution naturelle » du civisme démocratique attaché à la langue du droit et les « institutions civiles » préconisées par les Montagnards pour asseoir solidement la langue française en tant que langue nationale, n'y a-t-il qu'un trajet à parcourir, celui de la langue du droit à la langue du peuple ? N'existe-t-il pas une approche unitaire de « l'institution du français », donc associant la pluralité des événements linguistiques à la mise en activité du principe d'en langue une ? C'est là où intervient la figure majeure de Sieyès.

II - Langue, institution, événement (Sieyès).

A vrai dire, le terme d'institution prend son sens le plus étendu, acquiert une dimension organique au moment où il s'agit, pour Sieyès en l'an III, de marquer la continuité de « l'ordre naturel » et de « l'ordre social » dans « l'ordre des institutions ». Ce législateur-philosophe commence par définir l'institution dans les termes suivants:

« J'entends par institution chez un peuple civilisé une combinaison de mœurs individuelles organisée et produisant un résultat social; organisée, ce qui suppose la combinaison fondée et en activité de vie »¹⁹.

L'élément fondateur de l'institution comme combinaison n'est autre que « le principe d'union », de réciprocité mis en activité par « le besoin d'assimilation » entre les hommes. Si l'on remonte jusqu'au fondement métaphysique, démarche propre à Sieyès, il s'agit alors d'un « principe

de Sciences Po, 1992.

¹⁹ *Institutions*, Archives nationales, 284 AP 5 -2 (5).

d'activité » qui, par le jeu des forces originaires de l'individu, engendre la vie comme suite d'actions, de passions et de connaissances²⁰.

Par ailleurs, au sein de « l'ordre des institutions », les « institutions morales » occupent, toujours selon Sieyès, une place centrale. Leur spécificité, par rapport aux « institutions légales », tient au fait qu'elles ne reçoivent pas leur mouvement de la loi, mais de l'usage, l'éducation et l'opinion. A ce titre, Sieyès considère que la langue nationale, en tant que langage commun, constitue la première de ces institutions:

« Le premier besoin de l'assimilation est dans un langage commun (Je ne parle pas des moeurs, des cris, de l'instinct social etc. communs à tous les hommes). On n'est pas une société, un peuple, une nation sans cette similitude. Donc une langue commune est la plus grande somme des idées, des réflexions, des sentiments, des habitudes, enfin de tout ce qui fait l'homme, et dans telle langue, de ce qui fait le français, ou l'anglais. Toutes les autres assimilations tiennent à celles-là, et si, dans la nation, il se forme des coterie distinctes par les moeurs et les manières, par la quantité et la qualité des pensées, il y a aussi distinction dans la langue que parlent ces coterie. Mais la langue *primaire* dont être la langue *nationale* »²¹.

Commun, le mot est lancé avec vigueur par Sieyès dès ses réflexions initiales sur la « métaphysique politique ». Considérant que, dans « l'ordre du moi », les qualités individuelles sont hétérogènes, irréductibles les unes aux autres, il ne peut y avoir, selon lui, de combinaisons humaines qu'au sein d'un « tiers mesurable et commun ». Avec « l'ordre social », nous passons des « besoins communs », appréhendés à partir des « volontés individuelles », à « la volonté commune » comme expression de « l'unité de la volonté ». Ici l'institution dominante du Tiers-état en 1789,

²⁰ Voir à ce propos le *Grand cahier métaphysique*, transcrit, présenté et annoté par nos soins dans *Des manuscrits de Sieyès*, C. Fauré dir., Paris, Champion, 1999, et plus particulièrement le passage suivant: « L'activité est occasionnée par la passion, et c'est dans ce cours non interrompu de passions et d'actions que consiste la vie », p. 85.

²¹ *Assimilation*, Archives nationales, 284 AP 5 -11(2)

comme expression d'une telle « volonté nationale », se concrétise par l'invention d'une « nouvelle langue politique »²².

Commun, le mot est repris par Renée Balibar en début d'analyse d'une chaîne lexicale, *commun*, *communion*, *communication*, *libre communication*, qui aboutit à 1789, début d'une révolution qu'elle définit avec des accents sieyesiens en matière de positionnement de la langue nationale au centre des institutions morales:

« La Révolution française de 1789, si on la caractérise dans le domaine des langues, a décrété l'abolition des privilèges, radicalisé la rationalité et la laïcité de la communication: elle a entrepris de recréer la communion, c'est-à-dire l'expérience mystique du partage des langues, sur la base de nouvelles institutions et de nouvelles moeurs, égalitaires, procédant de la communication »²³.

Nous ne pouvions alors rendre de plus grand hommage à Renée Balibar qu'en lui consacrant une étude, en collaboration avec Sonia Branca, sur la manière dont Sieyès se sert de la dimension co-lingue du partage des langues pour inventer le mot *socialisme*²⁴.

Cependant, toujours consciente des risques de dérive sociologisante d'un marxisme mécaniste, plus à l'aise dans une tradition marxiste héritée de Gramsci, Renée Balibar devait trouver également, dans son troisième ouvrage important sur *L'institution du français*²⁵, matière linguistique à

²² C'est le thème central de notre prochain livre à paraître sur *Sieyès et l'invention de la langue politique moderne*.

²³ *Histoire de la littérature française*, Paris, PUF, 1991, p. 71. Par ailleurs, son dernier article publié, « la communication en langue française » (*Langage & société*, N°83-84, mars-juin 1998), toujours à propos de la série lexicale *commun*, *communion*, *communication*, aborde significativement la question du rapport de la Morale et de la Politique de la langue.

²⁴ « De 'société' à 'socialisme': l'invention néologique et son contexte discursif. Essai de colinguisme appliqué », *Langage & société*, N°83-84, mars-juin 1998.

²⁵ *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*,

rebondir de manière pertinente sur le rôle des porte-parole dans l'avènement du français national, tout en conservant un intérêt majeur pour les acteurs de l'Assemblée nationale, en l'occurrence les députés à l'Assemblée Nationale de 1789.

La partie de cet ouvrage sur *La révolution dans la langue*, et plus particulièrement le développement sur *Les noms du peuple* qui montre comment se crée de manière colingue le nom propre d'une institution, fondatrice de la tradition démocratique française, « L'Assemblée nationale », constitue une *avancée méthodologique décisive* en matière d'invention de la langue politique. En effet, elle nous introduit au fait du colinguisme par la médiation d'un récit d'événement. Elle rend ainsi compte d'un événement linguistique fondateur de la légitimité de la nouvelle langue politique. En premier hommage à ce travail novateur, nous nous sommes efforcé dans notre dernier livre²⁶, de lui consacrer un chapitre entier sous le titre *La naissance d'une nation*, par une analyse amplifiée du contexte pragmatique dans lequel s'inscrit une telle nomination première de l'Assemblée nationale.

Résumons en quelques phrases l'intrication de nos analyses de cet événement.

Le 6 mai 1789, les députés du Tiers au Etats-Généraux refusent la réunion séparée des ordres exigée par le roi. Il se qualifient, sur le mode anglais, de « députés des Communes ». Dans les semaines qui suivent, et en particulier sous l'influence des écrits imprimés de Sieyès, diverses autres dénominations circulent, en particulier celles d'« Assemblée générale », d'« Assemblée des Etats Généraux », et bien sûr d'« Assemblée nationale ». Le 15 juin Sieyès propose le titre d' « Assemblée des

Paris, PUF, 1985.

²⁶ *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1792)*, *op. cit.*

représentants connus et vérifiés de la Nation française ». Un autre député, le 16 juin, soumet avec succès à ses collègues l'expression simplifiée d'« Assemblée nationale » dans sa motion sur le fait que « L'Assemblée a arrêté de se constituer en Assemblée nationale ». Sieyès propose alors de substituer « à la dénomination de représentants connus et vérifiés le titre d'Assemblée nationale ». L'expression est définitivement retenue; elle acquiert alors une dimension fortement performative en tant que sujet d'un acte déclaratif de la toute puissance de la Nation française. Ainsi, précise Renée Balibar, Sieyès crée le nom propre de l'institution majeure du système représentatif français par une transformation colingue entre des mots français déjà associés « assemblée nationale », des mots anglais « House of Commons » et latin (« communis »). Le récit des événements d'assemblée des 15, 16 et 17 juin, avec en son centre ce phénomène colingue exceptionnel, permet de comprendre comment le corps des représentants de la Nation française s'est mis en activité instituante pour la première fois dans l'Histoire de France.

La nomination de l'élément central du système politique représentatif par l'expression d'Assemblée Nationale enclenche par la suite toute une série d'événements d'assemblée. La connaissance empirique de la portée de la création de « l'Assemblée nationale » en tant qu'événement linguistique inaugural de la création de la « langue nationale » nécessite alors une description la plus large possible des événements discursifs qui nous introduisent à la nouvelle dynamique discursive d'assemblée. C'est là où l'apport des recherches sur les langages de la Révolution française s'avère décisif, tout en restant marqué par l'apport initial de Renée Balibar.

La référence à la tradition marxiste demeure ici toujours au premier plan, mais elle s'est déplacée, si l'on peut dire de Robespierre vers

Sieyès²⁷. Ainsi nous nous éloignons encore plus des concepts « prêts à porter » du matérialisme historique, pour aller là où Gramsci, réfléchissant sur la traduction réciproque entre le langage politique jacobin et la philosophie pratique allemande, toujours à partir de *La Sainte Famille* parle de « traductibilité réciproque des langages et des cultures »²⁸.

*La question de la langue politique devient ainsi un élément critique inhérent au matérialisme pratique propre à la tradition marxiste. Cet ancrage marxiste du côté de la traduction et du partage des langues nous semble plus pertinent que la problématique, consistant, sur la base de L'Idéologie Allemande (1845), à focaliser l'attention sur l'équivalence langue-conscience reformulée dans une perspective sociolinguistique de la langue comme production sociale*²⁹.

Dans la lignée du matérialisme pratique, la question est alors posée dans les termes suivants, qu'en est-il concrètement de la matière du langage ? Certes il s'agit toujours de décrire des structures linguistiques du type français national, mais il importe aussi de caractériser des événements linguistiques portés par « une matière qui pense », selon l'expression des hommes des Lumières reprise par Marx, c'est-à-dire par des sujets de la langue disposant socialement d'outils, de capacités et d'une conscience linguistiques spécifiques³⁰.

²⁷ Voir à ce propos notre étude sur « Marx, Sieyès et le moment constituant (1789) », *Actuel Marx*, N°26, 1999, qui clôt actuellement notre réflexion sur Sieyès et l'invention de la langue politique moderne.

²⁸ Voir en particulier le cahier 11, § 46 et suivants des *Cahiers de Prison*, traduction chez Gallimard, Paris, 1978.

²⁹ Voir en particulier Jean-Louis Houdebine, *Langage et marxisme*, Paris, Klincksieck, 1977.

³⁰ Voir nos premières réflexions en ce domaine dans « Vers une histoire des événements linguistiques. Un nouveau protocole d'accord entre l'historien et le linguiste », *Histoire/Epistémologie/Langage*, décembre 1996.

Ainsi, au-delà de la simple affirmation d'une capacité égale des sujets parlants, le « partage des langues » accompagne l'indissociable partage de la raison et du sensible, de l'intelligence et de la passion. Il nous renvoie à une multiplicités d'événements de parole où des différends politico-linguistiques s'exhibent au sein d'un espace de communication inscrit à l'horizon de l'égalité. Certes la Révolution française instaure, sur la base de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, un « appareil des langues » qui s'actualise d'abord par l'intermédiaire des appareils démocratiques d'exercice de la pratique politique, - c'est la période de la révolution permanente -, puis qui établit conjointement, avec l'avènement de la 3ème république, la domination du français élémentaire à l'école et un droit de suffrage exercé dans cette « langue civile » elle-même. Cependant la relation de la langue politique au français national ne se résume pas à une telle historicité, ou successivité. Pourtant Renée Balibar s'en tient là. En effet, elle individualise, dans une première étape, une « langue politique » pensée par les législateurs, mais issue de l'apprentissage du français national par le biais des appareils démocratiques où elle se concrétise tout au long des révolutions françaises de 1789 à 1870, et selon le principe de la Révolution permanente,. Puis, avec l'institution de la troisième République, elle montre que l'exercice effectif du français élémentaire par les futurs citoyens au sein de l'appareil scolaire impose l'existence d'une « langue civile » encore dominante de nos jours..

Ainsi Renée Balibar n'a pas donné l'importance qu'il convient à l'apparition concomitante, dès 1790, de la « langue politique » et de la « langue civile », avec la configuration d'un premier moment républicain (1790-1792) avant même l'avènement institutionnel des Républiques françaises. D'une part la « langue de la constitution » du porte-parole, inscrite à l'horizon de la langue du droit, montre déjà son aptitude à forger l'identité civique d'un espace républicain inédit. Elle instaure la civilité du

langage politique, et permet en particulier de caractériser des partages co-lingues au sein de traditions civiques prenant en compte une diversité d'idiomes³¹. D'autre part, la « langue propre » du législateur se met en acte sur la scène législative avant même de s'associer, en 1793, au projet d'uniformisation et d'universalisation de la langue française. Langue politique propre au discours d'assemblée et langue civile du discours républicain en acte se côtoient en permanence, dès le début de la Révolution française, dans un partage égalitaire des langues entre citoyens, y compris dans la manifestation de colinguismes associant, par le partage de la raison et du sensible, le français national et des langues régionales. Ainsi s'ouvre le vaste champ, dans le lien du présent au passé, du *colinguisme démocratique* dont Renée Balibar n'a pas ignoré l'importance, tout en le limitant au XXème siècle ³².

*

En démontrant, d'un ouvrage à l'autre, l'existence d'un style français, égalitaire de la libre communication, Renée Balibar a ouvert la voie à l'étude des formes linguistiques de traduction de la pensée inscrites à la fois dans l'action historique et dans un « nouveau régime d'entente ». Le colinguisme, en tant qu'association, par l'enseignement et la politique, de langues écrites s'étend, par le fait ainsi attesté du « partage des langues », à une exigence universelle de traduction.

Dans l'ordre du mouvement historique, là où la tradition marxiste puise ses catégories interprétatives, un tel travail de traduction légitime

³¹ Dans cette perspective, nous nous sommes intéressé plus particulièrement aux pratiques co-lingues franco-provençale des « missionnaires patriotes » marseillais. Voir notre étude, « L'initiative linguistique des « missionnaires patriotes » marseillais (1792) », Le texte dialectal de la période révolutionnaire, *Cahiers critiques du patrimoine*, Obradors occitans en Provença, 1986, N°2.

³² Dans le chapitre V de son ouvrage sur *Le colinguisme*, Paris, PUF, 1993.

aussi l'ultime comparaison que nous avons entreprise entre le langage des porte-parole des mouvements révolutionnaires et celui des mouvements actuels³³. De même, Renée Balibar nous invite à conserver l'articulation entre une langue nationale issue d'un principe politique fondateur du projet civique et les langues mises en oeuvre dans les situations concrètes, rejoignant ainsi les préoccupations de la sociologue Dominique Schnapper sur les manières concrètes de mise en oeuvre du principe de citoyenneté au sein d'un projet universel³⁴.

En fin de compte, la démarche de Renée Balibar est foncièrement anticonformiste, donc située au plus loin des préoccupations académiques. Elle relève en effet d'une sociologie des échanges linguistiques et de la traduction discursive. Il est question ici des formes linguistiques de passage d'un monde à l'autre, d'un processus de recontextualisation des normes en langue, de remaniements incessants d'une identité linguistique homologue à l'identité nationale, etc. Ainsi la perspective d'une langue une demeure présente au sein même de la pluralité des voies de passage. Renée Balibar incarne donc la figure du médiateur linguistique, du passeur entre les langages et les cultures. Elle donne en partage à chacun la conscience de la langue commune. Elle nous apprend à traduire notre pensée dans un mouvement permanent d'émancipation humaine et de communication libre et universelle.

³³ Voir à ce propos notre ouvrage sur *La parole des Sans. Les mouvements actuels à l'épreuve de la Révolution française*, Paris, ENSéditions, 1998.

³⁴ Voir en particulier, *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard, 1994.